



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session¹**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail**
- 3. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

À la suite des derniers événements, le Directeur général présentera un rapport sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ce rapport présentera les mesures déjà prises par l'OMS, ainsi que les interventions futures destinées à atténuer les effets des événements.

- 4. Clôture de la session**

= = =

¹ À l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil exécutif, les membres du Conseil seront également invités à envisager d'adopter des procédures spéciales.